

## CONSEIL DÉPARTEMENTAL

### Extrait des délibérations de la séance du 4 avril 2024

-----

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel

#### **ÉTAIENT PRESENTS :**

M. Troussel, M. Guiraud, Mme Labbé, M. Bouamrane, Mme Azoug, M. Bedreddine, Mme Youssouf, Mme Dellac, M. Blanchet, Mme Thibault, M. Duprey, Mme Laroche, Mme Denis, M. Sadi, Mme Filhol, Mme Saïd-Anzum, Mme Girardet, M. Molossi, Mme Lecroq, M. Cranoly, Mme Pietri, Mme Paul, Mme Choulet, M. Martin S., Mme Ségura, M. Chabani, Mme Lagarde, Mme Capanema, Mme Chaumillon, M. Cannarozzo

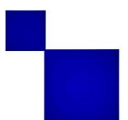
#### **ÉTAIENT EXCUSES :**

M. Constant donnant pouvoir à M. Troussel  
M. Monot donnant pouvoir à Mme Saïd-Anzum  
M. Taïbi donnant pouvoir à Mme Lecroq  
M. Dallier donnant pouvoir à Mme Paul  
Mme Maroun donnant pouvoir à M. Cannarozzo  
M. Fourcade donnant pouvoir à M. Guiraud  
M. Laporte donnant pouvoir à Mme Capanema  
Mme Pierre donnant pouvoir à Mme Ségura  
Mme Franclet donnant pouvoir à M. Martin S.

#### **ÉTAIENT ABSENTS :**

M. Martin P-Y, M. Bluteau, M. Monany

-----



## Délibération n° 2024-IV-06 du 4 avril 2024

### BILAN ET PERSPECTIVES DU PLAN ALIMENTAIRE TERRITORIAL (PAT)

#### Le conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu sa délibération n°2020-XII-62 du 10 décembre 2020 relative au lancement d'une démarche de Projet Alimentaire Territorial,

Vu sa délibération n°2022-IX-23 du 30 septembre 2022 relative à l'actualité et à la mise en œuvre du Plan Alimentaire Territorial (PAT),

Vu le rapport d'information relatif à l'expérimentation d'un dispositif de chèque alimentation durable présenté au Bureau le 15 juin 2023,

Vu la délibération de la Commission permanente n°14-01 du 7 décembre 2023 relative à la candidature du Département à la labellisation de niveau 2 de son Plan Alimentaire Territorial,

Vu le rapport de son président,

La sixième commission consultée,

#### après en avoir délibéré,

- PREND ACTE de l'avancement du Plan Alimentaire Territorial (PAT) départemental ;
- APPROUVE la convention, dont le projet est ci-annexé, avec l'association LAB3S dans le cadre du déploiement du Plan Alimentaire Territorial (PAT) de Seine-Saint-Denis ;
- ATTRIBUE une subvention de fonctionnement de 15 000 euros à l'association LAB3S, notamment pour animer le comité scientifique du Plan Alimentaire Territorial (PAT), animer les rencontres annuelles du PAT et développer son offre d'ateliers thématiques auprès de nos partenaires, en application de ladite convention ;
- APPROUVE la charte d'engagement des partenaires du PAT Plaine commune, et la charte d'agriculture urbaine de l'ETP Est Ensemble, ci-annexées ;



- CHARGE M. le Président du Conseil départemental de signer lesdites convention et chartes, au nom et pour le compte du Département.

Pour le président du Conseil départemental  
et par délégation,

Se sont prononcés pour :

*M. Troussel, M. Guiraud, Mme Labbé, M. Bouamrane, Mme Azoug, M. Bedreddine, Mme Youssouf, M. Constant, Mme Dellac, M. Blanchet, Mme Thibault, M. Duprey, Mme Laroche, M. Monot, Mme Denis, M. Sadi, Mme Filhol, M. Taïbi, Mme Saïd-Anzum, Mme Girardet, M. Molossi, M. Dallier, Mme Lecroq, M. Cranoly, Mme Maroun, Mme Pietri, Mme Paul, Mme Choulet, M. Martin S., Mme Ségura, M. Chabani, Mme Lagarde, M. Fourcade, Mme Capanema, M. Laporte, Mme Chaumillon, M. Cannarozzo, Mme Pierre, Mme Franclet*

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstention(s) : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.*